

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation :

6 septembre 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le 11 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAUT, M. POCHE

Secrétaire de séance : Mme DEGAS

D2018-29 FONDS DE CONCOURS DE LA CCPC – INVESTISSEMENT COMMUNAL 2018

Madame le Maire expose que le Conseil communautaire, par délibération en date du 11 juin 2018 a attribué aux communes un fond de concours à hauteur de 6 € par habitant, afin de financer des dépenses d'investissement en 2018.

Il est précisé que ce fond de concours est exceptionnel pour l'année 2018 (en lien avec la répartition de l'enveloppe 2018 du contrat de ruralité conclu avec l'Etat).

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 2 514 €

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2018 (quel que soit la nature de l'investissement mais à flécher en priorité sur l'adressage) et ne doit pas dépasser 50% du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

INTITULE DE L'OPERATION : **Signalétique pour l'adressage des voies et habitations de la commune**

PLAN DE FINANCEMENT :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Travaux d'aménagement	5 028.00	Fond de concours CCPC	2 514.00
		Autofinancement	2 514.00
Total Investissement	5 028.00	Total financement	5 028.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus

APPROUVE le Plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180911-D2018-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2018
Publication : 17/09/2018

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 13 septembre 2018.
GAUME Marie-Jo., Maire

